VILLE
de
CHATEAUBRIANT

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

INFORMATION LIEE AU COVID 19

En raison de la crise sanitaire COVID 19 que nous traversons, le gouvernement a précisé les conditions d'utilisation des Equipements Recevant du Public dans son **décret du 10 juillet 2020.**

Concernant les salles de réunion ou salle polyvalente (type L) municipales, elles restent accessibles mais voici les obligations qui sont précisées dans **le chapitre 5 Article 45 du décret :**

. Les gestes barrière et la distanciation d'un mètre restent obligatoires
. Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans
. Les personnes accueillies ont obligatoirement une place assise
. Une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne
. L'accès aux espaces permettant des regroupements de personnes est interdit sauf si ils sont aménagés en conséquence (bar, cuisine)
. Il est interdit d'organiser un bal, une soirée dansante, un concert… dans les salles municipales

Afin de permettre aux utilisateurs de pouvoir mettre en place ces obligations sanitaires, la ville a du reconsidérer la capacité d'accueil de chaque salle. A savoir :

. Foyer Restaurant : 80 personnes assises
. Salle de Renac : 40 personnes assises
. Salle Ernest Bréant : 15 personnes assises
. Salle de la ville en bois : 25 personnes assises
. Salle du vélodrome : 20 personnes assises
. Centre Bretagne : 25 personnes assises
. Maison de l'Ange RDC : 20 personnes assises
. Maison de l'ange étage : 15 personnes assises

Nous vous informons que nous n'accepterons aucune réservation jusqu'à nouvel ordre qui ne soit pas en adéquation avec ces mesures.

De plus nous vous rappelons, qu'en tant qu'organisateur de réunion, il vous appartient et il est de votre responsabilité de mettre tout en œuvre afin d'appliquer et faire respecter **strictement** ces obligations.

Par arrêté préfectoral du 28 septembre 2020, les rassemblements festifs ou familiaux sont limités à 30 personnes jusqu'au 14 octobre 2020.

Reconnait avoir pris **La Municipalité**
Connaissance du document

A……...Le……
Signature